



Monsieur Alain VIDALIES
Secrétaire d'Etat
Chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Montreuil, le 02 juillet 2015

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Une Nouvelle directive portuaire appelée « règlement du parlement européen et du conseil » établissant un cadre pour l'accès au marché des services portuaires et la transparence financière des ports « 2013/057(COD) revient au parlement européen, en ce moment.

Si cette directive devait être adoptée en l'état, les conséquences seraient catastrophiques pour l'emploi des marins sous contrat français dans nos ports, principalement dans le secteur du remorquage. L'arrivée de sociétés allant vers le moins disant afin d'obtenir des marchés annoncerait la mort de nos derniers marins français.

En restant sous pavillon français, le remorquage continuera à préserver :

- La sûreté des ports et de leurs installations
- La sécurité : travail quotidien en zone SEVESO
- Intégrité environnementale
- La souveraineté et l'autonomie des ports français

De surcroît, vous n'êtes pas sans savoir qu'afin de gagner les marchés certains armateurs sont prêts à tout, même à diminuer les effectifs à bord de remorqueurs comme cela se fait déjà au niveau européen. Des études Européennes très sérieuses ont montré que l'effet risque est bien supérieur avec un effectif moindre qu'avec celui que nous **maintenons** en France.

Devons nous sacrifier les marins Français et mettre en péril la vie de **ceux** qui resteront, s'il en reste, au **seul bénéfice** d'armateurs peu scrupuleux qui ne voient que le **profit immédiat** ? Car soyons en certains, la libéralisation du remorquage aux règles de la concurrence remettra en cause la sécurité de la navigation à proximité et à l'intérieur des ports.

En effet, tout comme le pilotage, exclu de ce dispositif au nom de la sécurité, le remorquage est une pièce maitresse de la préservation de la sécurité de notre littoral et de nos ports.

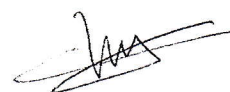
Afin de vous exposer ce problème, nous vous demandons un entretien dans les plus brefs délais.

Sans garantie de l'exclusion du remorquage de cette directive, les marins français se verraient dans l'obligation d'entreprendre des actions dans tous les ports car ceux-ci malheureusement n'auraient plus rien à perdre.

Dans l'attente de cette entrevue, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Michel LE CAVORZIN
Secrétaire Général
FNSM CGT



Jean-Philippe CHATEIL
Secrétaire
FOMM UGICT-CGT